

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION PLAN DE PREVENTION ET COORDINATION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée, soit 7 heures de formation.

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Chef d'établissement, Responsable des services généraux, chargé de sécurité

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : De 1 à 10 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Ghislain BOULON, formateur Prévention Sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Connaître les obligations réglementaires de sécurité en cas d'intervention d'une entreprise extérieure
- Analyser les risques liés aux interventions d'entreprises extérieures
- Identifier les moyens de prévention et les outils
- Connaître les consignes et les outils internes de l'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

- Obligations réglementaires liées à l'intervention d'entreprises extérieures
- Suivre et faire suivre un plan de prévention
- Les protocoles de chargement et déchargement
- Le permis feu
- La responsabilité des intervenants
- La consigne entreprise extérieures

Partie pratique :

- Étude d'un cas concret à partir des supports de l'entreprise : L'analyse des risques - Outils et méthodes d'évaluation.

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Pédagogie dite « de l'action ». Exposé théorique avec appui audiovisuel
Etude de cas à partir de supports internes à l'entreprise.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives.

Évaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires et formalisation, un mois après formation.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique / un vidéo projecteur / un tableau blanc et un Paper-board